

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/33/140

S/12740 ✓

15 juin 1978

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-troisième session
Point 28 de la liste préliminaire*
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-troisième année

Lettre datée du 15 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la lettre, datée du 15 juin 1978, que vous adresse M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Ilter TURKMEN

* A/33/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre datée du 15 juin 1978, adressée au Secrétaire général par M. Nail Atalay

La lettre de M. Rossides datée du 13 juin 1978 (A/33/137-S/12737) n'est que le dernier épisode d'un programme d'aggraves calculées à l'encontre de la Turquie. L'occasion lui en a été fournie cette fois par un incendie qui a commencé dans les champs et s'est étendu à des vergers situés dans la zone neutre. Des incendies se produisent malheureusement très fréquemment dans les champs au cours de la saison sèche à Chypre. Ils ont été fort nombreux l'an dernier tant au coeur de l'Etat fédéré turc de Chypre que dans la région du sud, contrôlée par les Grecs, et dans la zone neutre. Mais pour M. Rossides, les Turcs sont à l'origine de chaque incendie, quels qu'en soient le lieu et la cause.

Les autorités de l'ONU à Chypre ne partagent pas l'opinion de M. Rossides, ce qui suffirait à lui répondre. Il est significatif toutefois que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ait remercié les forces turques stationnées dans la région du dévouement dont elles ont fait preuve lors de l'extinction de l'incendie. Voici le communiqué de la Force :

"Le 10 juin 1978

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Commandant de la zone

Objet : Lutte contre l'incendie à Kato Kopia, le 9 juin 1978

1. L'ONU remercie tous les membres de l'armée turque qui ont coopéré avec les soldats de l'Organisation pour éteindre l'incendie qui s'est déclaré près de Kato Kopia, le 9 juin 1978. Il aurait été impossible de maîtriser cet incendie sans l'aide des soldats turcs.

2. L'ONU se félicite de pouvoir compter sur une coopération analogue si par malheur d'autres incendies se déclaraient.

(Signé) Colonel J. G. Aldous"

Il n'est pas inutile de noter que lorsque la presse grecque a parlé de l'incendie - et a, comme un choeur bien réglé accusé les Turcs d'en avoir été la cause - elle a régulièrement omis de parler des efforts des soldats turcs pour éteindre l'incendie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire et comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant,

(Signé) Nail ATALAY